

Programme gratuit d'enlèvement de graffitis sur la propriété privée

Notre Programme **gratuit** d'enlèvement des graffitis sur la propriété privée a été mis sur pied afin d'éliminer ceux-ci sur les immeubles de l'arrondissement de Montréal-Nord. Pour le mettre en œuvre, l'arrondissement a retenu les services d'un entrepreneur spécialisé en la matière. Le programme vise l'enlèvement des graffitis qui sont visibles de la voie publique.

Les méthodes de travail et les produits utilisés par l'entrepreneur pour effacer les graffitis sont conçus pour ne pas endommager les surfaces traitées. Il demeure cependant possible qu'une telle intervention laisse des traces ou des démarcations. Dans le cas des surfaces déjà peintes, les parties touchées par des graffitis seront recouvertes d'une nouvelle couche de peinture d'une couleur se rapprochant le plus possible à la couleur initiale.

Pour bénéficier de ce programme, le propriétaire doit autoriser, par écrit, l'arrondissement de Montréal-Nord à accéder à sa propriété. Pour ce faire, le propriétaire doit **remplir et signer le formulaire ci-joint**.

Veillez nous retourner le formulaire ci-joint, dument **coché et signé**, par courriel à permismtnord@montreal.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

Bureau des permis et des inspections
4241, place de l'Hôtel-de-Ville
Montréal-Nord (Québec) H1H 1S4

Nous vous encourageons à participer à ce programme rapidement afin de bénéficier de sa gratuité. Veuillez noter qu'à défaut de le faire, l'arrondissement exigera que vous procédiez vous-même à l'enlèvement des graffitis sur votre propriété qui sont visibles de la voie publique. Un délai de deux semaines suivant votre réception de la présente vous sera alors alloué pour procéder.

Information sur le propriétaire

Nom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____ Numéro de télécopieur : _____

Courriel : _____

Représentant du propriétaire (s'il y a lieu)

Nom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____ Numéro de télécopieur : _____

Lieu et type de l'intervention

Adresse : _____

Façade avant _____m² Façade arrière _____m² Sur les côtés _____m²

Type de surface graffitée (Brique, bois, pierre, surface peinte, etc.) : _____

Consentement

Le propriétaire consent à donner accès à sa propriété située à l'adresse civique mentionnée ci-haut, aux représentants de l'arrondissement de Montréal-Nord et de l'entrepreneur désigné par l'arrondissement, pour l'exécution, sur sa propriété, des travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis visibles de la voie publique, de même que les récidives à venir, le cas échéant. Les coûts des travaux effectués et des produits utilisés (à l'exception de la peinture fournie par le propriétaire) sont défrayés en totalité par l'arrondissement de Montréal-Nord. L'entrepreneur n'a pas d'obligation de résultat. De plus, le propriétaire est avisé que les travaux peuvent laisser certaines traces, démarcations ou autres sur les surfaces traitées.

J'autorise l'arrondissement de Montréal-Nord à procéder aux travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis sur le bâtiment visé, tant et aussi longtemps que je ne vous aviserai pas du contraire.

Je refuse que l'arrondissement de Montréal-Nord procède aux travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis.

Je renonce à l'autorisation que j'ai donnée à l'arrondissement de Montréal-Nord de procéder aux travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis.

Veillez noter qu'à défaut de donner votre consentement, ou renoncer à votre autorisation, l'arrondissement exigera que vous procédiez vous-même à l'enlèvement des graffitis sur votre propriété. Un délai de deux semaines suivant votre réception de la présente vous sera alors alloué pour procéder.

Signature _____

Date _____